



XTRAPOD

TRÉPIED DE SÉCURITÉ

EN 795/B

TS 16415/B



Figure 1 – Vue générale du XTRAPOD



Figure 3 – Pied amovible avec ventouse

TABLE DE MATIÈRES :

1.	DESCRIPTION GÉNÉRALE.....	2
2.	CHARGE DE TRAVAIL ET CAPACITÉ DE RÉSISTANCE	2
3.	TRANSPORT ET POIDS	3
4.	ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE.....	3
5.	DIMENSIONS GÉNÉRALES	4
6.	DURÉE DE VIE	5
7.	INSPECTIONS PÉRIODIQUES.....	5
8.	MARQUAGE DU DISPOSITIF XTRAPOD.....	5
9.	MONTAGE DU TRÉPIED	6
10.	FIXATION DES JAMBES PAR LA CHAÎNE – SURFACE PLANE	8
11.	FIXATION DES JAMBES PAR LA CHAÎNE – SURFACE IRRÉGULIÈRE	8
12.	INSTALLATION DE LA CORDE DE TRAVAIL DU DISPOSITIF MONTÉ SUR UNE JAMBE DU TRÉPIED	8
13.	INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE	9
14.	INSTALLATION DU SUPPORT UNIVERSEL POUR TRÉPIEDS FIXAPOD.....	10
15.	INSTALLATION DE DISPOSITIFS D'ÉVACUATION	10
16.	GRANDS PRINCIPES DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR	10
17.	GARANTIE	11
18.	FICHE DE L'UTILISATEUR	12



Figure 2 – Tête avec réglage des jambes en 3 étapes



1. DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le trépied de sécurité compact XTRAPOD en aluminium est un ancrage conforme à la norme EN795/B et au document TS16415/B et peut être utilisé comme composant d'un équipement de protection contre les chutes.

Le trépied XTRAPOD permet de sécuriser jusqu'à trois personnes à la fois.

Le trépied XTRAPOD est constitué d'une tête en aluminium thermolaqué équipée de 3 galets de roulement en polyamide pour guider la corde de travail des dispositifs d'évacuation des séries HPRUP et HPCRW. La tête est également équipée de 3 points d'ancrage situés en périphérie. Chacun de ces points peut servir de point d'ancrage pour un équipement de protection contre les chutes. Un point est destiné à un maximum d'un utilisateur à la fois.

Les dispositifs d'évacuation susmentionnés peuvent être fixés à chacun des trois pieds télescopiques en aluminium à l'aide du support universel FIXPOD. **Chaque jambe peut être ajustée et verrouillée dans l'une des trois positions par rapport à la tête. L'extrémité de chaque jambe est conçue pour accueillir un pied spécial pivotant avec ventouse. La ventouse permet de monter le trépied sur des surfaces irrégulières (par exemple, sur des récipients sous pression en acier inoxydable).** Il est également possible de monter un pied classique en plastique avec un tampon en caoutchouc (les pieds supplémentaires doivent être commandés séparément). La jambe intérieure est verrouillée dans la jambe extérieure par un axe de verrouillage automatique avec des ailettes de verrouillage qui sont libérées par un bouton sur la poignée de l'axe.

- Hauteur maximale « sous la tête » : 1,66 m
- La gamme de diamètres sur laquelle le trépied peut être monté : 0,76–2,84 m

2. CHARGE DE TRAVAIL ET CAPACITÉ DE RÉSISTANCE

a) INFORMATIONS GÉNÉRALES

Résistance minimale à la rupture (MBS) : 15 kN.

Le dispositif peut être chargé avec une force de travail dans une direction verticale vers le bas dans l'espace délimité par les pieds du dispositif.

Charge maximale que le dispositif peut transférer à la structure pendant le fonctionnement – 10 kN.

Si le dispositif est utilisé dans le cadre d'un système anti-chutes, l'utilisateur doit être équipé d'un élément qui limite au maximum les forces dynamiques qui s'exercent sur lui lors de l'arrêt des chutes. 6kN.

b) POUR LES ÉQUIPEMENTS DE TRANSPORT

montés sur une tête et/ou un pied de trépied à l'aide du support FIXPOD :

Charge de travail admissible (WLL) : 500 kg

Facteur de sécurité (SF) : 3:1.

c) POUR LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) fixés à des points d'ancrage situés sur la tête :

Maximum de 3 personnes à la fois. Une personne attachée à un point d'ancrage.

Conformément aux exigences de la norme EN795/B et du document TS16415/B, la résistance du dispositif est au minimum de 14 kN

d) POUR LES DISPOSITIFS DESTINÉS À L'ÉVACUATION DES PERSONNES montés sur une jambe du trépied en utilisant un support FIXPOD:

Charge de travail admissible (WLL) : 140 kg

Facteur de sécurité (SF) : 10:1.

La charge utile du dispositif d'évacuation utilisé ne doit pas dépasser 140 kg.

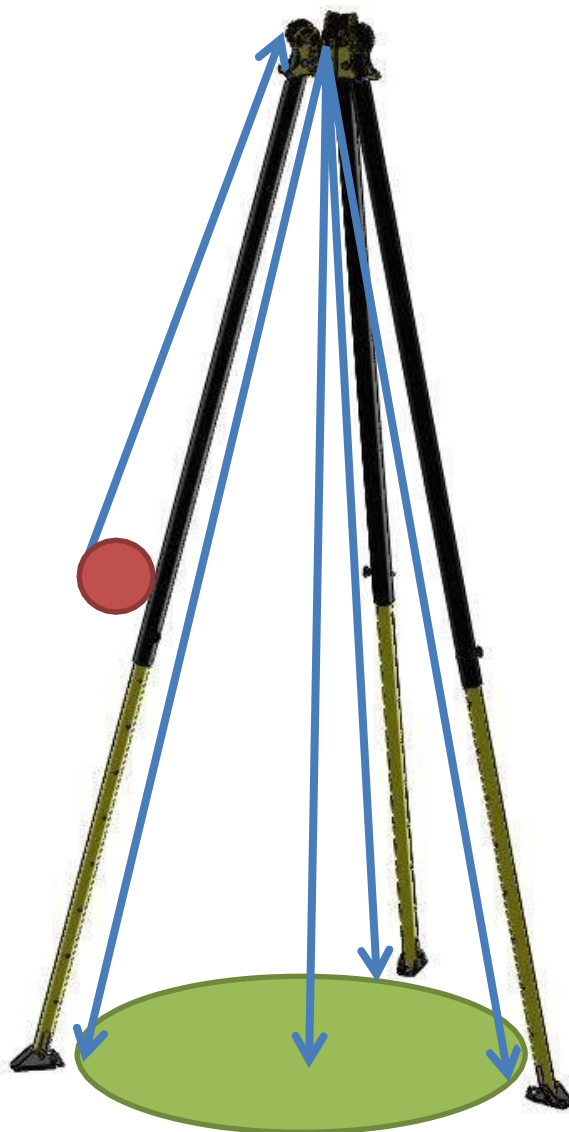


Figure 4 – Directions des charges admissibles du point d'ancrage dans la zone interne définie par les pieds du dispositif



3. TRANSPORT ET POIDS

Poids du dispositif complet : 16,5 kg.

Les équipements de protection individuelle doivent être transportés dans un emballage qui les protège contre les dommages et l'humidité, par exemple dans des sacs en tissu imprégné ou dans des valises ou des boîtes en acier ou en plastique.

4. ENTRETIEN ET ENTREPOSAGE

Les équipements de protection individuelle doivent être nettoyés de manière à ne pas endommager le matériau (matière première) à partir duquel l'équipement est fabriqué. Pour les textiles (sangles, langes), utilisez des produits de nettoyage pour tissus délicats. Peut être nettoyé à la main ou en machine. Rincez abondamment. Les composants en plastique ne doivent être lavés qu'à l'eau.

- Les équipements trempés lors du nettoyage ou de l'utilisation doivent être soigneusement séchés dans des conditions naturelles, loin des sources de chaleur. Les pièces et mécanismes métalliques (ressorts, charnières, cliquets, etc.) peuvent être légèrement lubrifiés périodiquement pour améliorer leur fonctionnement.

Les équipements de protection individuelle doivent être stockés sans être emballés, dans des endroits secs et bien ventilés, à l'abri de la lumière, des rayons UV, de la poussière, des objets pointus, des températures extrêmes et des substances corrosives.

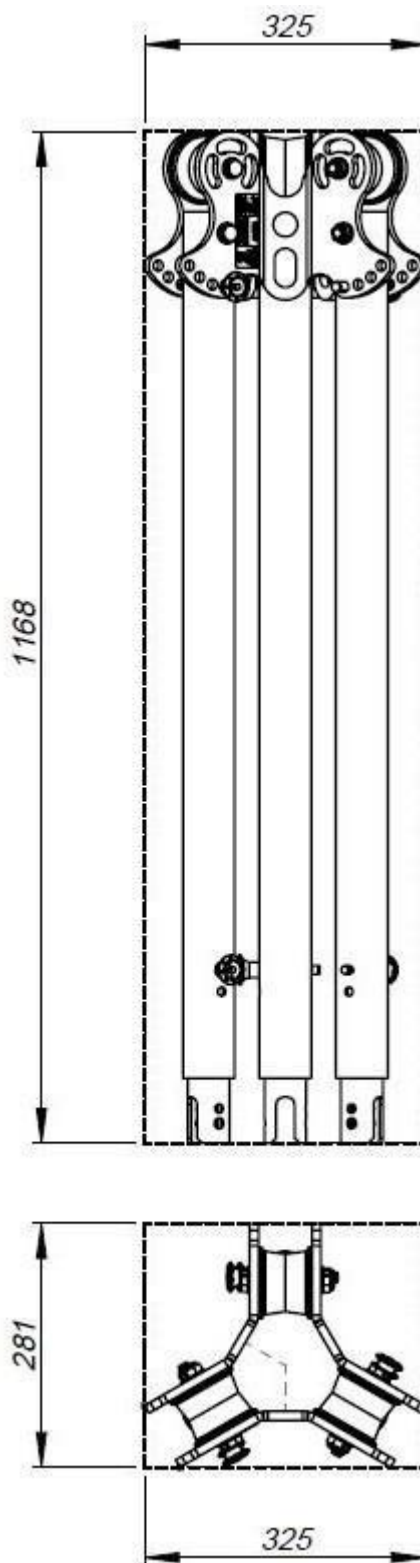


Figure 5 – Dimensions de transport



5. DIMENSIONS GÉNÉRALES

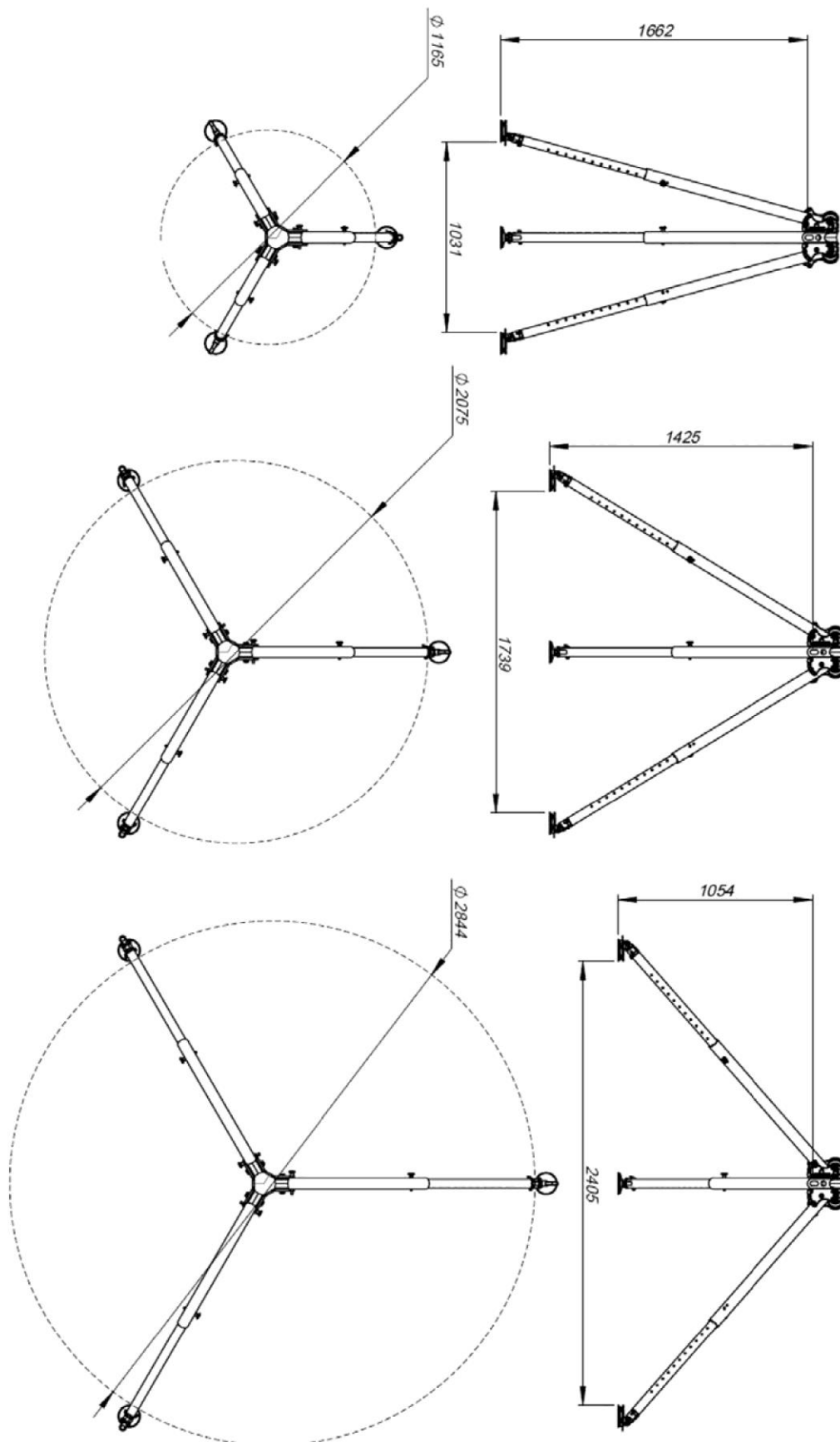


Figure 6 – Dimensions générales du dispositif



6. DURÉE DE VIE

La durée de vie maximale d'un dispositif fonctionnant correctement est illimitée.

Le dispositif doit être immédiatement mis hors service et éliminé (doit être définitivement détruit) s'il a été impliqué dans un arrêt de chute ou s'il y a un doute sur sa fiabilité.

ATTENTION : La durée de vie maximale du dispositif dépend de l'intensité et de l'environnement d'utilisation. L'utilisation du dispositif dans des conditions difficiles, avec un contact fréquent avec de l'eau, des arêtes vives, des substances corrosives, à des températures extrêmes, peut entraîner le retrait du dispositif du service, même après une seule utilisation.

7. INSPECTIONS PÉRIODIQUES

Au moins une fois par an, après 12 mois d'utilisation, il convient de procéder à une inspection périodique du dispositif.

L'inspection périodique peut être effectuée par une personne compétente, bien informée et instruite.

Après 5 ans d'utilisation, il est recommandé de faire effectuer des inspections périodiques par le fabricant de l'équipement ou par une société autorisée par le fabricant à effectuer de telles inspections.

8. MARQUAGE DU DISPOSITIF XTRAPOD

Éléments de marquage :

- Nom/type du dispositif.
- Désignation du modèle du dispositif.
- Numéro de catalogue
- Numéro/année/classe de la norme européenne.
- Marquage CE et numéro de l'organisme notifié qui supervise la production de l'équipement.
- Mois et année de fabrication
- Numéro de série du dispositif
- Attention : lisez la notice d'utilisation.
- Désignation du fabricant.
- Nombre maximal d'utilisateurs simultanés



Figure 7 – Étiquette du dispositif XTRAPOD

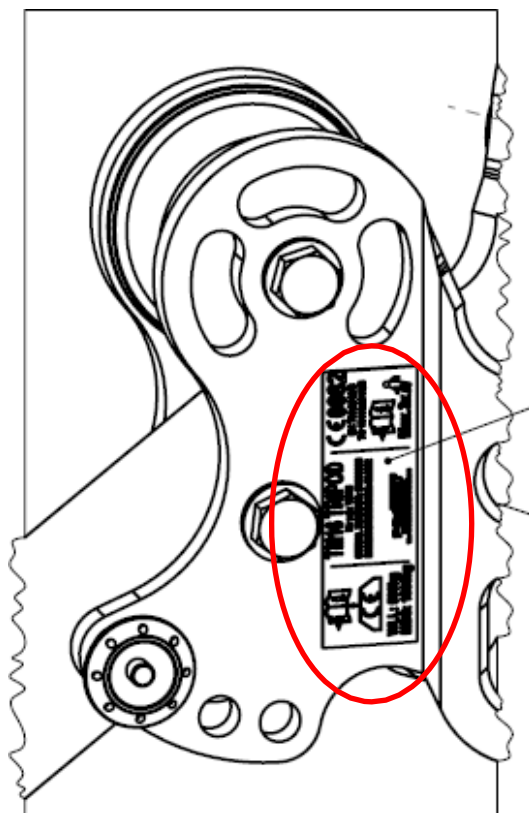


Figure 8 – Emplacement du marquage du dispositif



Figure 9 – Vignette d'inspection

Placez une vignette d'inspection à côté de l'étiquette et indiquez le mois et l'année de la prochaine inspection périodique. N'utilisez pas le dispositif après cette date.

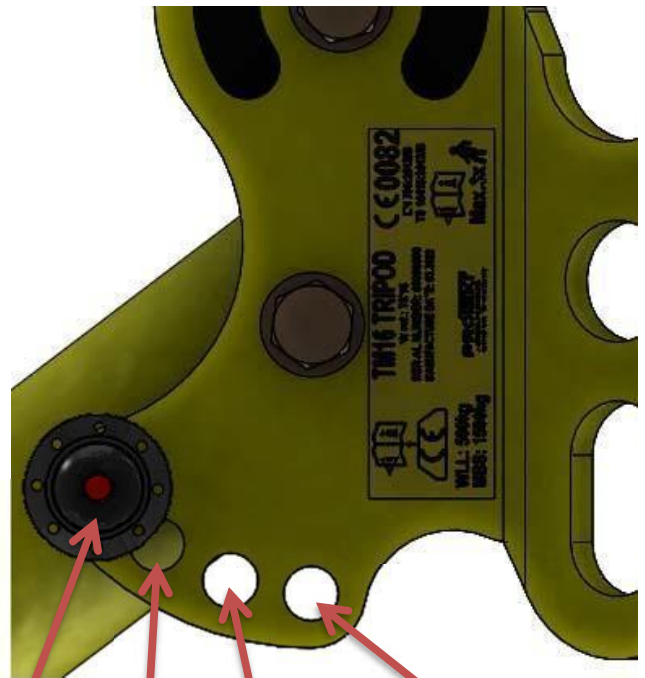
Remarque : Avant la première utilisation, marquez la date de la prochaine inspection (date de la première utilisation + 12 mois, par exemple, première utilisation 01.2013 – marquez 01.2014). « Vignette d'inspection » apposée à côté de la marque d'identification.



9. MONTAGE DU TRÉPIED

Il est recommandé que le trépied XTRAPOD soit monté par deux personnes.

Le trépied XTRAPOD peut être monté sur des surfaces irrégulières telles que des appareils à pression en acier, des plates-formes, etc. La tête du dispositif doit être placée en position centrale au-dessus du trou d'homme auquel vous souhaitez accéder, de sorte que la ligne de travail se trouve approximativement au centre de l'ouverture.



« 3 » « 2 » « 1 » TRANSPORT

Un réglage de l'ouverture des jambes en 3 positions (« 1 » / « 2 » / « 3 ») est disponible, ainsi qu'une position pour le transport :

NOTICE D'UTILISATION ET DE MONTAGE

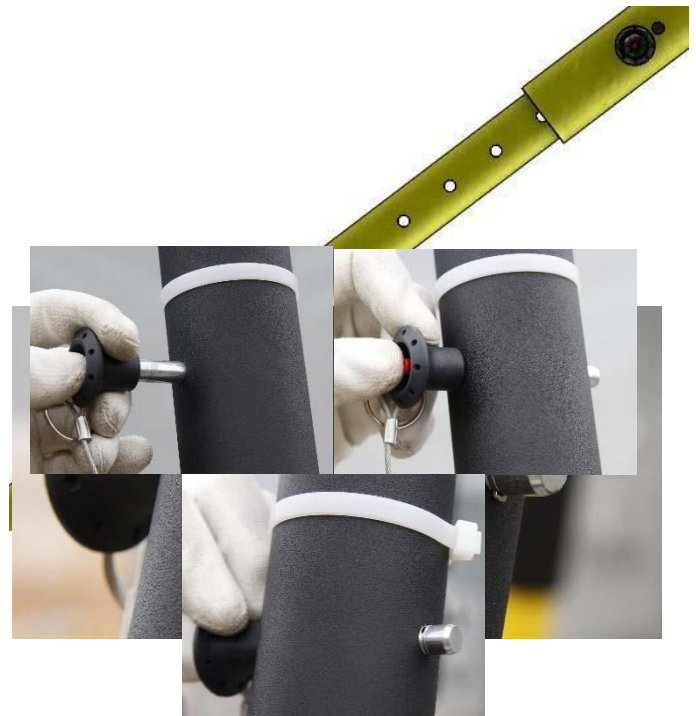


0001318 édition : 1/14.01.2022

Un réglage de l'extension des jambes de 28 degrés est disponible :

Une goupille de verrouillage est équipée de pales qui sont déverrouillées par un bouton dans la poignée. La goupille de verrouillage doit être insérée à fond pour que les pales soient correctement verrouillées.

a) Goupille de verrouillage correctement verrouillée.



NOTICE D'UTILISATION ET DE MONTAGE

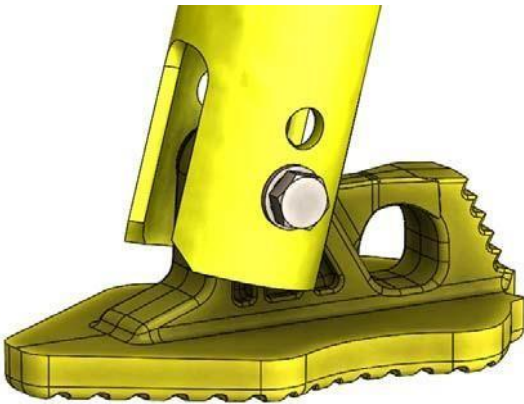


0001318 édition : 1/14.01.2022

Chaque jambe est terminée par un pied pivotant de 120 mm de diamètre avec ventouse. Le montage du pied dans la jambe s'effectue à l'aide d'une goupille. L'œillet visible dans l'élément pivotant sert à monter la chaîne / la sangle reliant les jambes.



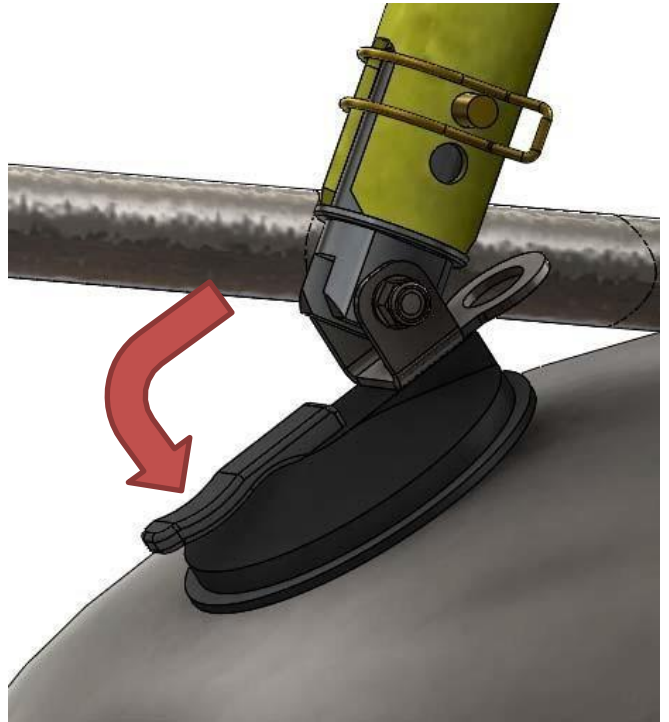
Un pied standard en plastique peut être monté dans le trépied XTRAPOD.



Avant d'utiliser la ventouse, la surface doit être correctement préparée :

- Dépoussiérez-la,
- Séchez-la,
- Dégraissez-la.

Pour fixer la ventouse, appliquez la partie en caoutchouc sur la surface, appuyez légèrement et tournez le levier situé dans la partie centrale de la ventouse vers le bas à 90 degrés.

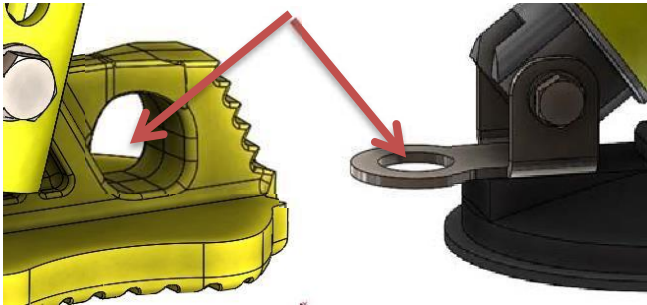


	Avant de commencer le travail, testez la ventouse pendant quelques minutes et vérifiez qu'elle ne se détache pas.
	N'utilisez pas la ventouse sur des surfaces très rugueuses, des peintures endommagées, etc.
	Si l'un des pieds doit reposer sur une surface rugueuse (par exemple un treillis), un pied en plastique standard peut être utilisé pour éviter d'endommager la ventouse en caoutchouc.



10. FIXATION DES JAMBES PAR LA CHAÎNE – SURFACE PLANE

Si le trépied XTRAPOD est déplié sur une surface plane, les pieds du trépied doivent être sécurisés contre un dépliage accidentel à l'aide d'une chaîne. Les extrémités de la chaîne doivent être reliées entre elles par un mousqueton. La chaîne doit être tendue fermement entre les jambes du trépied. Supprimez le jeu excessif si nécessaire. Une sangle spéciale (fournie avec le trépied) peut être utilisée à la place d'une chaîne. La chaîne ou la sangle doit être enfilée dans le trou approprié en fonction du pied utilisé.



11. FIXATION DES JAMBES PAR LA CHAÎNE – SURFACE IRRÉGULIÈRE

Lors de l'installation du dispositif sur des réservoirs de forme irrégulière, l'utilisation d'une chaîne ou d'une sangle peut s'avérer problématique. Le contreventement sous forme de tubes supplémentaires de 48,3 mm à 60 mm de diamètre reliant les différentes jambes au moyen de connecteurs de tubes SPC pivotants est autorisé.





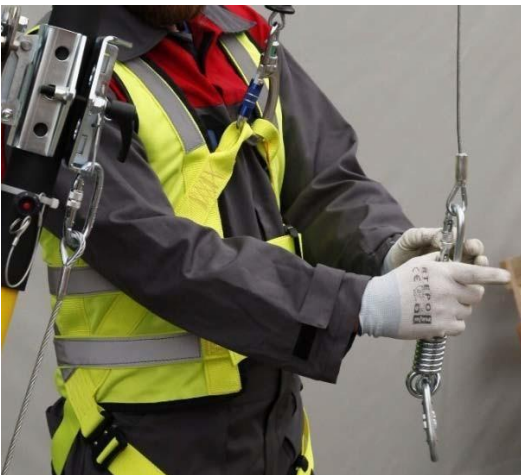
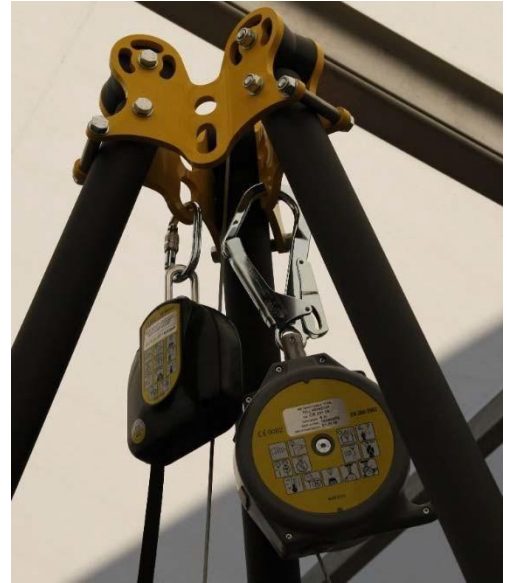
12. INSTALLATION DE LA CORDE DE TRAVAIL DU DISPOSITIF MONTÉ SUR UNE JAMBE DU TRÉPIED

- a) Lors de l'installation du câble de travail sur la tête du trépied, il est possible de monter sur une jambe du trépied en utilisant les marches AT013-300. L'utilisation d'un dispositif de sécurité supplémentaire sous forme de dispositif auto-bloquant est recommandée lors de l'utilisation des marches.
- b) Tirez un bout du câble approprié hors du dispositif et placez-le sur la poulie intégrée à la tête. Vérifiez que le câble de travail repose fermement sur la poulie.





- c) L'extrémité du câble des dispositifs d'évacuation HPRUP502U20, HPRUP503-U, HPRUP504, HPRUP50615 doivent être équipée d'un amortisseur SDW.



13. INSTALLATION DES ÉQUIPEMENTS DEPROTECTION INDIVIDUELLE

Les équipements de protection individuelle peuvent être connectés aux points d'ancrage situés en périphérie de la tête. Par exemple, les antichutes à rappel automatique HPCR/HPWR.



14. INSTALLATION DU SUPPORT UNIVERSEL POUR TRÉPIEDS FIXPOD Voir : Notice d'utilisation FIXPOD.

15. INSTALLATION DE DISPOSITIFS D'ÉVACUATION

Voir : Notice d'utilisation FIXPOD.

16. GRANDS PRINCIPES DE L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE CONTRE LES CHUTES DE HAUTEUR

- L'utilisation de l' XTRAPOD doit être conforme aux instructions et aux normes d'utilisation de l'équipement individuel : EN 361 – harnais d'antichute EN352-3 ; EN355 ; EN360 – pour les dispositifs d'assurage EN362 – connecteurs EN 795 / TS16415 – points d'ancrage
- Les équipements de protection individuelle ne doivent être utilisés que par des personnes formées à leur utilisation.
- Les équipements de protection individuelle ne doivent pas être utilisés par des personnes dont l'état de santé peut affecter leur sécurité lors d'une utilisation quotidienne ou en cas d'urgence.
- Préparez un plan d'action d'urgence qui pourra être utilisé au travail en cas de besoin.
- Il est interdit d'apporter des modifications à l'équipement sans l'accord écrit du fabricant.
- Toute réparation de l'équipement ne peut être effectuée que par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé.
- L'équipement de protection individuelle ne doit pas être utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été conçu.
- Les équipements de protection individuelle sont des équipements personnels et doivent être utilisés par une seule personne.
- Avant toute utilisation, assurez-vous que tous les composants de l'équipement constituant le système de protection contre les chutes fonctionnent correctement ensemble. Vérifiez régulièrement les connexions et l'ajustement des composants de l'équipement pendant l'utilisation afin d'éviter tout desserrage ou débranchement accidentel.
- les ensembles d'équipements de protection dans lesquels le fonctionnement d'un composant de l'équipement est altéré par le fonctionnement d'un autre sont interdits.
- avant chaque utilisation d'un équipement de protection individuelle, il convient de l'inspecter minutieusement pour vérifier son état et son bon fonctionnement.
- lors de l'inspection visuelle avant l'utilisation, toutes les parties de l'équipement doivent être vérifiées, en accordant une attention particulière à tout dommage, usure excessive, corrosion, abrasion, coupure ou dysfonctionnement. Une attention particulière doit être accordée aux unités individuelles :
 - ✓ pour un harnais et une ceinture pour le positionnement des boucles, les dispositifs de réglage, les points d'attache (boucles), des sangles, les coutures, des boucles ;
 - ✓ dans les amortisseurs de sécurité pour les

- anneaux d'ancrages, la sangle, les coutures, les gaines, les attaches ;
- ✓ dans les câbles textiles et les guides pour câble, boucles, cosses, attaches, dispositifs de réglage, épissures ;
- ✓ dans les câbles et guides pour câbles, fils, clips, boucles, cosses, attaches, éléments de réglage ;
- ✓ dans les antichutes à rappel automatique pour câble ou sangle, fonctionnement correct de l'enrouleur et du mécanisme de verrouillage, boîtier, amortisseur, connecteurs ;

- ✓ pour les antichutes à rappel automatique sur le corps du dispositif, le glissement correct le long du guide, le fonctionnement du mécanisme de verrouillage, les rouleaux, les vis et les rivets, les fixations, l'amortisseur de sécurité ;
- ✓ pour les connecteurs (mousquetons) sur le corps porteur, rivetage, cliquet principal, fonctionnement du mécanisme de verrouillage.
- Au moins une fois par an, après tous les 12 mois d'utilisation, l'équipement de protection individuelle doit être mis hors service pour une inspection périodique complète. L'inspection périodique peut être effectuée par une personne qui est responsable sur le lieu de travail des inspections périodiques des équipements de protection et qui a été formée à cet effet. Les contrôles périodiques peuvent également être effectués par le fabricant de l'équipement ou par une personne ou une société autorisée par le fabricant. Inspectez soigneusement toutes les parties de l'équipement en faisant particulièrement attention à tout dommage, usure excessive, corrosion, abrasion, coupure et dysfonctionnement (voir section précédente). Dans certains cas, si l'équipement de protection a une conception complexe et sophistiquée, comme les antichutes à rappel automatique, les inspections périodiques ne peuvent être effectuées que par le fabricant de l'équipement ou son représentant autorisé. Après l'inspection périodique, une date sera fixée pour la prochaine inspection.
- Une inspection périodique régulière est essentielle pour l'état de l'équipement et la sécurité de l'utilisateur qui dépend de la pleine performance et de la durabilité de l'équipement.
- Lors de l'inspection périodique, vérifiez la lisibilité de tous les marquages des équipements de sécurité (caractéristiques de l'équipement en question).
- toutes les informations relatives à l'équipement de protection (nom, numéro de série, date d'achat et de mise en service, nom de l'utilisateur, informations sur les réparations et l'entretien et informations sur la mise hors service) doivent figurer dans le dossier d'utilisation de l'équipement. L'entreprise où l'équipement en question est utilisé est responsable des entrées dans le registre d'utilisation. La fiche est remplie par la personne responsable des équipements de protection sur le lieu de travail. N'utilisez pas d'équipement de protection individuelle dont la fiche d'utilisation n'est pas remplie.
- Il est important pour la sécurité de l'utilisateur que, si l'équipement est vendu en dehors de son pays d'origine, le fournisseur de l'équipement doit fournir des instructions d'utilisation, d'entretien et des informations sur les inspections périodiques et les réparations dans la langue du pays dans lequel l'équipement sera utilisé.
- les EPI doivent être mis hors service immédiatement en cas de doute sur l'état de l'équipement ou son bon fonctionnement. La remise en service de l'équipement peut avoir lieu après une inspection approfondie par le fabricant de l'équipement et son consentement écrit pour la réutilisation de l'équipement.
- l'équipement de protection individuelle doit être mis hors service et éliminé (détruit définitivement) s'il a été impliqué dans l'arrêt de chute.
- Un harnais d'antichute est le seul dispositif acceptable pour



maintenir le corps dans un équipement de protection individuelle contre les chutes.

- Le système de protection contre les chutes peut être attaché aux points d'attache du harnais d'antichute (boucles, anneaux) marqués d'un « A » majuscule.

17. GARANTIE

Une garantie du fabricant de 12 mois à compter de la date d'achat du dispositif est fournie. En cas de défaut d'une pièce, la période de garantie et de garantie pour cette pièce est prolongée du temps de la réparation et de l'élimination effective du défaut constaté.

La garantie couvre :

- Défauts des matériaux,
- Défauts de construction,
- Défauts de revêtement anti-corrosion

Conformément aux exigences de la norme EN 365, le point d'ancrage est soumis à un contrôle périodique au moins tous les 12 mois. L'inspection périodique doit être effectuée par le service agréé ou par une personne formée à l'inspection de ces équipements.

Une personne formée est une personne qui, sur la base de sa formation spécialisée et de sa déclaration, dispose de connaissances suffisantes sur les mesures de sécurité et de sauvetage installées et connaît suffisamment les règlements de santé et de sécurité, les directives et les principes techniques généralement reconnus applicables pour pouvoir évaluer le fonctionnementsûr et l'application correcte des dispositifs de sécurité.

Avant chaque utilisation du système, vérifiez que la date du prochain contrôle technique n'est pas dépassée. Après cette date, le système ne pourra plus être utilisé. Avant et après chaque utilisation, un contrôle visuel doit être effectué pour s'assurer que le système est complet et en bon état de fonctionnement et que le câble métallique est bien tendu.

Si des défauts ou des incomplétudes sont constatés, le point ne peut être utilisé.

Contactez le fabricant pour résoudre les doutes et n'essayez pas de réparer vous-même !

Un système qui a été impliqué dans l'arrêt d'une chute doit être mis hors service immédiatement !

La remise en service d'un système qui a été impliqué dans un arrêt de chute peut avoir lieu après une inspection détaillée par le fabricant ou un service autorisé par le fabricant.

Lors de l'utilisation du système, une attention particulière doit être portée aux phénomènes dangereux affectant notamment le fonctionnement de l'équipement de protection ou la sécurité de l'utilisateur : le bouclage et le glissement des cordes sur des arêtes vives, les chutes pendulaires, l'électricité, l'exposition à des températures extrêmes, l'endommagement de l'équipement, les effets néfastes des facteurs climatiques, l'exposition à des produits chimiques, la pollution.

Les composants du système d'origine ne doivent pas être modifiés, réparés ou remplacés par d'autres.

NOTICE D'UTILISATION ET DE MONTAGE



0001318 édition : 1/14.01.2022

18. FICHE D'UTILISATION

FICHE D'UTILISATION DU TRÉPIED DE SÉCURITÉ XTRAPOD..... (conformément à la norme EN365)					
référence catalogue du dispositif	XTRAPOD		Numéro de série :		
Date d'autorisation d'utilisation (installation)			Date de fabrication :		
Localisation de l'installation					
Nom d'utilisateur :					
Registre d'inspections et de réparations					
N°	Date de l'inspection	Type d'inspection / réparation	Remarques	Date de la prochaine inspection	Nom et signature de la personne responsable
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

HMB3, R.C.S. 913 917 688 (France) - contact@hmb3.fr - www.harnaispro.fr

Organisme notifié responsable pour l'établissement du certificat d'essai de type UE, conformément au Règlement 2016/425 :
PRS - No 1463, Société Polski Rejestr Statków S.A. al. gen. Józefa Hallera 126 80-416 Gdańsk, Pologne

Organisme notifié responsable pour la surveillance de la fabrication :
Apave Exploitation France SAS (n°0082) - 6 Rue du Général Audran – 92412 COURBEVOIE cedex – France